

/JD

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Decret N° 84-198 du 3 Mai 1984

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre de la Justice Populaire, de
l'intérim du Camarade Bartélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie, des Mines et
de l'Energie pour compter du 2 Mai
1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

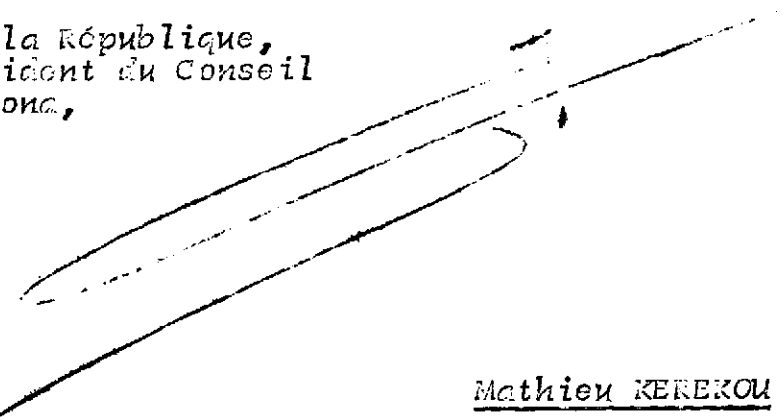
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 2 Mai 1984, le Camarade François
DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire, est chargé de l'intérim
du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie pendant
l'absence du Camarade Bartélémy OHOUENS.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Mai 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPE 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PPC 2
MINE-MJP 6 AUTRES MINISTERES 20 DPE-DLC-INDAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNE-EASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPE 1.9